AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin\_Registre de copies de lettres envoyées\_CNAM FG 15 (15)ItemJean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874

# Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874

Auteur·e: Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

#### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

#### Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation3 p. (74r, 75r, 76v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 11 mars 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 21/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47760

# Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## **Présentation**

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>11 mars 1874</u>
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Brétignère</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)

# **Description**

RésuméGodin a reçu la lettre que Brétignère, inspecteur d'Académie, a envoyée à monsieur Poëtte. Il proteste contre les calomnies dont les écoles du Familistère sont victimes : « Les enfants des écoles que j'ai fondées ont toujours reçu avec soin l'instruction morale et religieuse, de manière à satisfaire suivant moi aux obligations de la loi et au respect de la liberté de conscience. » Godin pensait qu'il ne devait faire qu'un enseignement religieux préparatoire qui serait complété à l'église par le curé, mais puisque l'autorité en décide autrement, il demande à l'inspecteur de lui indiquer comment le curé doit faire l'enseignement religieux dans ses écoles. Il souhaite que ces instructions lui soient adressées plutôt qu'à monsieur Poëtte. Il précise qu'il a dépensé 100 000 F à la fondation des écoles et qu'il dépense chaque année 20 000 F pour l'éducation et l'instruction des enfants Notes

- Nom du destinataire : d'après la lettre de Godin à l'inspecteur d'académie, 27 septembre 1874 (FG 15 (15), folio 307r).
- La lettre est signée « Godin | Député de l'Aisne | 28, rue des Réservoirs | Versailles ».

## Mots-clés

<u>Éducation</u>, <u>Religions</u>
Personnes citées<u>Poëtte</u>, <u>Alexandre Onésime</u>
Lieux cités

- Guise (Aisne)
- Guise (Aisne) Familistère : écoles

Notice créée par <u>Équipe du projet FamiliLettres</u> Notice créée le 07/07/2023 Dernière modification le 16/06/2024